Etablissement : Faculté des sciences humaines et sociales Kenitra

Contrat de Formation master d'université spécialisé

2020-2022

(A imprimer en une feuille recto-verso)

Le présent contrat de formation Contrat de Formation master d université spécialisée

est établi entre les soussignés : Université Ibn Tofail, représentée par son Président, Professeur **Azzedine ELMIDAOUI**, d'une part et

Mr. (Mme) : ……..

CIN : ……..……..

Adresse : ……..

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet du Contrat

Dans le cadre de la formation, l'apprenant s'engage à suivre la formation intitulée : MASTER D'UNIVERSITE SPECIALISE PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DYNAMIQUE

Pour l'obtention du titre: **PSYCHLOGUE CLINICIEN**

Article 2 : Durée de formation

La formation mentionnée ci-dessous se déroulera du …….au……

Article 3 : Accès à la formation

Le candidat doit répondre aux critères de sélection définis dans le descriptif de la formation.

Article 4 : Conditions générales

L'apprenant est soumis à la discipline générale de l'Université Ibn Tofail et au règlement intérieur de la formation . Ce dernier doit contracter une assurance responsabilité civile pour Ibn Tofail la durée de la formation.

Article 5 : Déroulement de la formation

La formation mentionnée ci-dessus par l'Etablissement d'attache de la Filière. Celle-ci s'engage à accueillir le candidat dans ses locaux d'enseignement et à mettre à sa disposition les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour favoriser l'apprentissage et l'acquisition des compétences conformément au descriptif de cette formation.

Article 6 : Evaluation

Le candidat doit se soumettre aux conditions d'évaluation, telles qu'elles sont Indiquées dans le descriptif de la formation.

Article 7 : Frais de formation

Le bénéficiaire de la formation citée ci-dessous s'engage à verser au profit de l'Université Ibn Tofail de Kenitra de la somme de vingt six mille **(26000,00)** Dirhams dont **1000,00** Dirhams non remboursable de Frais d'étude de dossier.

Article 8 : Modalités de paiement

- Les frais de formation peuvent être réglés en **quatre versements au maximum** dont le premier est effectuée à la signature du présent contrat.

- Les versements sont effectués au compte n° **310 330 1006 021 7019801 01 68** ouvert à la Trésorerie Provinciale de Kénitra au nom de l'UIT-PROJET DE RECHERCHE & FORM de l'Université Ibn Tofail.

Article 9 : Différents

Toute contestation de l'exécution du présent contrat sera réglée à l'amiable ou à défaut portée devant les tribunaux du Maroc, statuant en matière administrative.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Kénitra le …….

Le président de l'Université Ibn Tofail **Le doyen ou Directeur (Etablissement)**

Le :……

Le Coordinateur de la formation **Le Bénéficiaire de la formation**